Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Choix du site d'implantation du nouveau Centre hospitalier intercantonal Riviera-Chablais VD-VS

Conformément aux études menées par le groupe de travail chargé de la recherche d'un site pour l'implantation du Centre hospitalier Riviera-Chablais, les Conseils d'Etat vaudois et valaisan ont confirmé leur choix des terrains dits " La Grange des Tilles " situés sur la commune de Rennaz comme lieu de construction pour ce nouvel établissement de 300 lits.

La recherche d'un site pour le nouveau Centre hospitalier Riviera-Chablais avait fait l'objet d'un premier rapport présenté aux Conseils d'Etat vaudois et valaisan en novembre 2002. Le Conseil d'Etat vaudois a ensuite demandé une étude complémentaire selon la méthode " Albatros " développée par l'EPFL et le Département des infrastructures vaudois, qui prend en compte les critères du Développement durable (conformité, faisabilité, société, économie, impacts environnementaux).

Les deux analyses concluent que, parmi les sites examinés, la Grange des Tilles est le site qui répond le mieux aux critères retenus. Les Conseils d'Etat vaudois et valaisan ont donc décidé de le choisir comme lieu d'implantation pour le Centre hospitalier Riviera-Chablais VD/VS, sous réserve d'un accord avec la commune de Montreux, qui est propriétaire des terrains, sur les conditions de sa mise à disposition.

Les prochaines étapes pour la suite du projet qui devraient se succéder durant environ huit ans sont la définition de la mission du futur hôpital, l'octroi du financement du concours architectural et de l'achat du terrain, la réalisation du concours et des études, l'octroi du crédit de construction suivi de la construction du bâtiment et du déménagement des anciens sites vers le nouveau.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 02 septembre 2004

DSAS, Charles-Louis Rochat : Chef du Département de la santé et de l'action sociale du Canton de Vaud, 021 316 50 06 - Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie du Canton du Valais, 027/ 606 72 10

site_unique
Présentation à la presse
Rapport_compl._Albatros